

**Interpellation déposée par Madame Tahar (PS) relative l'opération « Gaudi », ciblant les délinquants en situation « illégale ». (Complémentaire)**  
**Interpellatie ingediend door Mevrouw Tahar (PS) met betrekking tot de operatie "Gaudi" die "illegale" delinquenten viseert. (Aanvullend)**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Madame Tahar.

**Mme Tahar :**

C'est la dernière interpellation. Je sais que vous avez tous envie de rentrer chez vous et moi aussi d'ailleurs. Je vous demanderai juste un petit peu d'attention.

Madame la Bourgmestre, mesdames et messieurs les Conseillers, membres du Collège vous n'êtes pas sans savoir que la seconde opération Gaudi visant les voleurs à la tir séjournant illégalement en Belgique s'est déroulée du 18 mai au 15 juin dans plusieurs grandes villes du pays et notamment à Molenbeek-Saint-Jean.

Cette opération a été initiée par le Ministre de l'intérieur Jan Jambon et le Secrétaire d'Etat à l'asile et à l'immigration Théo Francken. L'objectif de l'opération vise à interpeller des personnes en séjour illégal, en flagrant délit de vol et à effectuer des actions dites préventives comme des contrôles d'identité dans les trains puis à les renvoyer expressément dans leur pays d'origine.

Alors, plusieurs organisations des Droits de l'Homme dont le MRAX, mouvement contre le racisme et l'anti sémitisme et la xénophobie se sont insurgé contre cette opération. Ce dernier la qualifie dans son communiqué de presse du 19 mai 2015 de discrimination par aisance parce qu'ils supposent que les sans-papiers sont des voleurs. Le MRAX pointe particulièrement les contrôles préventif dans les trains et je les sites.

« Le Secrétaire d'Etat Théo Francken fit fuit de la présomption d'innocence base pourtant du système juridique dans une démocratie. En effet, l'opération se veut préventive. Il ne s'agit pas de conduire les voleurs pris en flagrant délit vers des centres fermés mais bien de contrôler les passants pour vérifier si ils ou elles ont des papiers. L'idée sous-jacente était que s'ils n'ont pas de séjour illégal ils venaient surement pour voler. Ce raccourci est purement et simplement raciste. »

Que les propos, ici, soient clairs et compris. Il ne s'agit nullement de plaider l'impunité ou de refuser le régime des sanctions mais bien de rappeler que l'opération Gaudi confond manifestement l'infraction administrative, donc le fait de ne pas disposer de titre de séjour, et l'acte délictueux. Un sans-papiers n'est pas un criminel. Un sans-papiers a également des droits et cette chasse aux sans-papiers soulève la question du malaise entre la Belgique et ses immigrés et masque les incohérences dans la politique migratoire. Plutôt que de chercher des solutions structurelles à l'immigration clandestine et de favoriser une politique d'asile respectueuse de la dignité même Théo Francken, avec les encouragements de certains, préfère viser le plus grand nombre d'expulsé. Ce dernier déclarait dans la rédaction en ligne du soir du 2 janvier 2015 et je le site :

« Chaque semaine trois ou quatre actions spécifiques sont et seront menées contre les pickpockets. Nous espérons qu'à la fin de la période de test nous aurons pu renvoyer une centaine de voleurs, résidents illégaux dans leurs pays ».

J'espère que vous ne visez pas vous aussi les chiffres. Lors de la séance plénière de la chambre des représentants du 5 février 2015 je vous renvoie donc au compte rendu de

cette plénière page 24 et 25 vous semblez Madame la Bourgmestre favorable à une systématisation de ces procédés ainsi qu'à un élargissement de cette mesure à d'autres types de délits. En effet, vous interrogez vous-même en ces termes le ministre Jan Jambon.

Je vous cite :

« Envisagez-vous de mener des actions supplémentaires, similaires en les axant par exemple sur des phénomènes tels que la vente de drogue, la possession d'armes, la vente d'objets volés et recelés dans l'espace public ? »

Visiblement ce dernier ne s'y est pas opposé et a même déclaré la période des soldes d'été peut être envisagée pour mener une telle action. A ce jour, avez-vous reçu Madame la Bourgmestre, un complément d'information sur cette possible période de prolongation ? Je vous rappelle qu'on est bientôt en été et que cette opération Gaudi pourrait voir sa troisième tentative reproduite sur le territoire de Molenbeek.

La première opération Gaudi, je vous rappelle pour celles et ceux qui ne le savent pas a été menée du 11 décembre 2014 au 18 janvier 2015 et avait conduit à l'expulsion de 70 personnes sur les 542 interpellations effectuées. Qu'en est-il des résultats de la seconde opération si bien sûr vous les disposez ? Disposez-vous des chiffres relatifs au nombre de personnes interpellées sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean en ce compris le pourcentage de demandeurs d'asile et des mineurs d'âge ? Combien sont en voie d'expulsion et qu'advient-il des personnes qui ne pourront pas être expulsés ?

Enfin je vous saurais gré, chers membres du Collège et membres du Conseil communal de revoir votre position et de privilégier plutôt une politique humaine qui tienne compte d'une réalité sociale et de la complexité du phénomène migratoire. Vous savez qu'une personne qui immigré en Belgique généralement ne fait pas par plaisir quand on quitte un pays d'origine c'est souvent contre son gré et je ne dis pas cela en justifiant les vols d'étalages mais juste qu'on devrait avoir une réflexion de fond quant à ce qui pousse à un moment donné quelqu'un qui a faim à un vol à l'étalage et peut être à privilégier d'autres opérations que cette opération Gaudi je le rappelle d'un Ministre qui a quand même des positions tranchées sur les sans-papiers et donc je vous saurais gré de privilégier une politique qui tienne compte de la dimension politique de la commune et qui ne doit pas être à la traque des sans-papiers. Je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

Madame la conseillère, votre interpellation est tout à fait intéressante mais certaines questions que vous me posez ne relèvent pas directement de la compétence du Conseil communal mais du conseil de police. Donc des membres de votre groupe pourront certainement questionner le Collège de police mais néanmoins je vais tenter de répondre aux questions posées. Je ne dispose pas des chiffres concernant l'opération Gaudi 2. Il m'a été signifié qu'ils seront disponibles à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Sur cet aspect-là de votre interpellation je ne peux pas vous apporter l'information ce soir. Comme vous le mentionnez dans votre interpellation onze villes ont participé à cette opération.

... Suite à un délit, il est pris en charge par l'office des étrangers uniquement si le parquet se décide à la faire et dans ce cas, en fonction de sa situation administrative il et

susceptible d'être envoyé vers un centre ferme en vue de son expulsion. Il ne s'agit pas d'une chasse aux sorcières ou au sans-papiers mais c'est l'application d'une législation existante en vue d'un traitement prioritaire et plus efficace de certains dossiers, de dealers ou des trafiquants de drogues actifs sur la commune de Molenbeek.

A cet égard je voudrais vous rappeler la situation vécu dans certains quartiers ou du moins dans certaines rues de notre commune qui sont particulièrement touchées par ce phénomène de la drogue. Je pense à des quartiers comme Ribaucourt, comme la rue de l'Écolen comme la rue de la Perle, comme les abords des Etangs Noirs et la rue Ransfort. On peut également parler de certaines rues du quartier Maritime et donc je vous dirai que ce sont les citoyens que ce sont des molenbeekois qui sont venus vers moi en me demandant comment mettre fin à la nuisance de la drogue dans leur rue, dans les espaces publics qui minent le vivre ensemble. Mon souhait n'est pas de m'attaquer au sans-papiers. Je suis bien d'accord avec vous que la situation des sans-papiers est bien souvent difficile et que ces personnes vivent souvent qu'on peut avoir, je ne vais pas utiliser le terme de compassion mais qu'on doit nécessairement avoir un regard fait de plutôt de soutien que de rejet à l'égard de ces personnes.

Ce qui m'intéresse c'est de ne pas de m'attaquer au sans-papiers. Ce qui m'intéresse c'est de m'attaquer au phénomène de la drogue. On peut le faire de différentes manières. Il y a l'aspect préventif que vous avez évoqué, qui concerne les toxicomanes, les utilisateurs et à cet égard, la commune, avec les moyens dont elle dispose travaille à soutenir ces toxico notamment par l'association Ribopôle par les collaborations avec Médecins du Monde, par Dune. Donc il y a des actions préventives qui sont menées sur le territoire de notre commune et c'est vrai qu'à côté de cet axe préventif il faut aussi un axe répressif. Il faut un axe répressif pour les vendeurs, pour ceux qui en tirent du profit.

Les sans-papiers ne sont pas toujours ceux qui en tirent le profit mais ils sont utilisés par ces dealers pour mener à bien leurs actions et ça en tant qu'autorité administrative de police, en tant que Bourgmestre je ne peux pas le permettre et c'est pour ça que j'ai demandé qu'on ait cette attention particulière sur le phénomène de la drogue dans notre commune

**M. le Président :**

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Tahar.

**Mme Tahar :**

Je vous remercie Madame la Bourgmestre. Je me permets de réagir brièvement. Mon objectif par cette interpellation n'est pas du tout de fermer les yeux sur un phénomène qui gangrène notamment la commune de Molenbeek-Saint-Jean. On sait bien que la réalité et notamment de la drogue concerne particulièrement certains quartiers et notamment celui de Ribaucourt.

Ce qui me dérange c'est que ça s'est inscrit dans une opération qui s'appelle Gaudi qui vise et qui stigmatise une partie de la population. J'aurais espéré que ce phénomène soit attaqué en profondeur notamment par le volet répressif, même si j'ai une priorité pour le préventif mais par d'autres moyens. On n'a pas dû attendre la mesure de Théo Francken pour pouvoir mettre en place des dispositifs. Je suis désolée on a quand même une police qui fonctionne aussi en partie et donc ça veut dire qu'on a dû attendre cette mesure de Théo Francken pour enfin pouvoir régler ce fléau de la délinquance et de la toxicomanie qui vise

principalement un objectif caché, un enjeu caché pour pouvoir faire la chasse au sans-papiers.

Vous dites que ce n'est pas le lieu pour en parler et qu'il y a le conseil de police pour cela. J'imagine que d'autres pourront éventuellement l'aborder. Moi je ne suis pas conseillère de police, je le fait ici et je vous remercie quand même d'y avoir répondu.

Vous n'avez par contre pas porté d'élément de réponse à ma question qui vous demandait si avez connaissance d'une troisième opération qui s'annonce normalement en été et si c'est le cas es ce que vous allez prendre part de manière aussi active que vous l'avez fait précédemment ?

**M. le Président :**

Merci Madame Tahar.

Nous avons deux interpellations qui suivent de Monsieur Achaoui qui a demandé de les reporter au prochain Conseil.

Nous terminons la séance publique et je vous rappelle qu'il y a encore un huis clos qui devrait être relativement court et donc je demande au public de bien vouloir nous quitter.